



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 17329

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le fonctionnement de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et plus généralement sur le sport scolaire. L'UNSS regroupe, dans 9 400 établissements, 840 000 élèves, autour de 62 activités sportives. Elle organise le sport scolaire des collèges et lycées et les rencontres sportives entre les associations sportives (AS) à tous les niveaux et assure la formation de jeunes juges, arbitres, dirigeants. Or, il semblerait que la subvention affectée au fonctionnement de l'UNSS serait réduite de 2 millions de francs, ce qui risque de mettre en péril son existence et en tout cas appauvrira les activités qu'elle propose aux élèves. Au moment même où l'importance du sport et de la formation dans le monde scolaire est unanimement reconnue, cette diminution de subvention ne serait nullement comprise par les nombreuses parties concernées. Alors que le montant de cette subvention stagne depuis plusieurs années obligeant les licenciés à payer plus de cotisation, il serait hautement souhaitable et utile qu'il connaisse une progression en 1998-1999. Il lui demande en conséquence quelles dispositions elle envisage de prendre pour assurer le bon fonctionnement de l'UNSS et le développement du sport scolaire.

Texte de la réponse

Afin de concentrer les moyens nécessaires sur les choix qui ont été arrêtés dans le cadre de la politique menée en faveur des jeunes (emplois-jeunes, zones d'éducation prioritaire, lycées, etc.), un effort a été demandé à l'ensemble des acteurs du système éducatif. C'est le cas de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) qui est, par ailleurs, également concernée par le chantier de la réforme de l'Etat. La diminution de la subvention annuelle de fonctionnement de l'UNSS n'affecte en aucun cas les associations sportives d'établissements ni le développement des pratiques sportives des élèves. Elle touche d'autres postes de dépenses liés au fonctionnement général de la structure. Le projet de budget présenté par son directeur national et voté lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 avril en tenait compte. Ce dernier y a, en outre, annoncé l'affectation d'un report positif des résultats financiers de l'année 1997 au profit de l'animation dans les associations sportives.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17329

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4095

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5719